

L'ACCÈS À L'EAU & À L'ASSAINISSEMENT

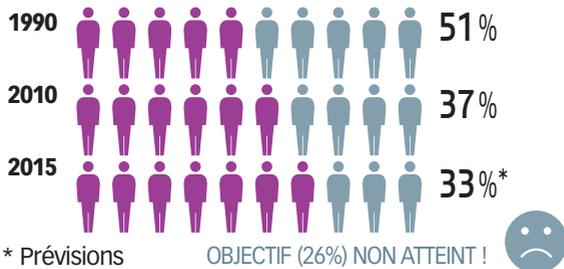
OBJECTIF DU MILLÉNAIRE : BILAN MITIGÉ

▶ En 2000, les États membres de l'ONU ont adopté 8 objectifs du millénaire pour le développement (OMD) devant être atteints d'ici 2015. Au sein du 7^e objectif (« assurer un environnement durable »), la cible 7.C concerne l'eau et l'assainissement.

RÉDUIRE DE MOITIÉ LA POPULATION N'AYANT PAS ACCÈS À L'EAU POTABLE ENTRE 1990 ET 2015

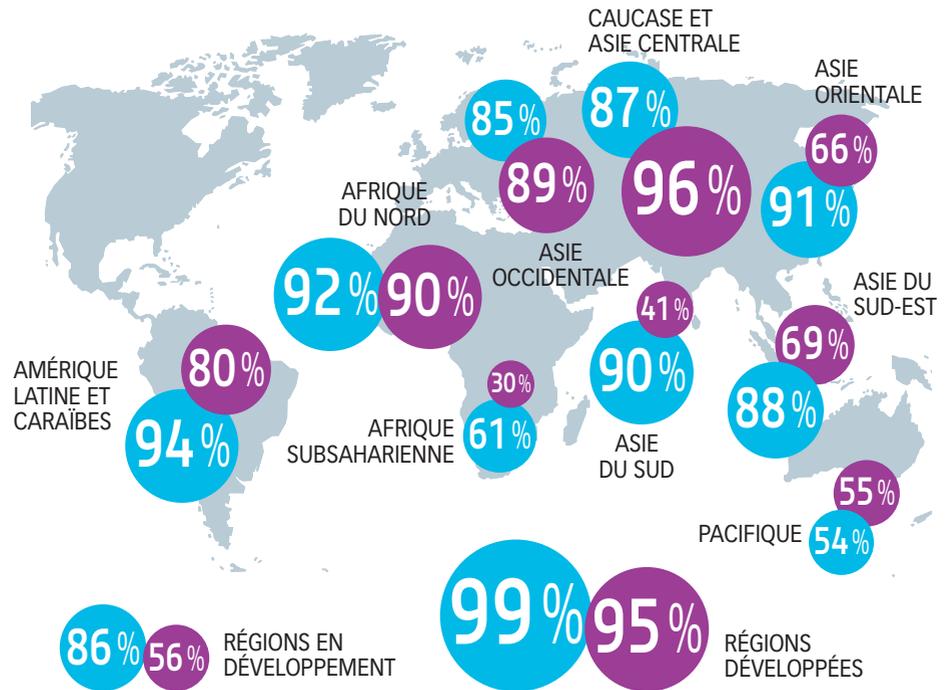


RÉDUIRE DE MOITIÉ LA POPULATION N'AYANT PAS D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT AMÉLIORÉES OU PARTAGÉES ENTRE 1990 ET 2015

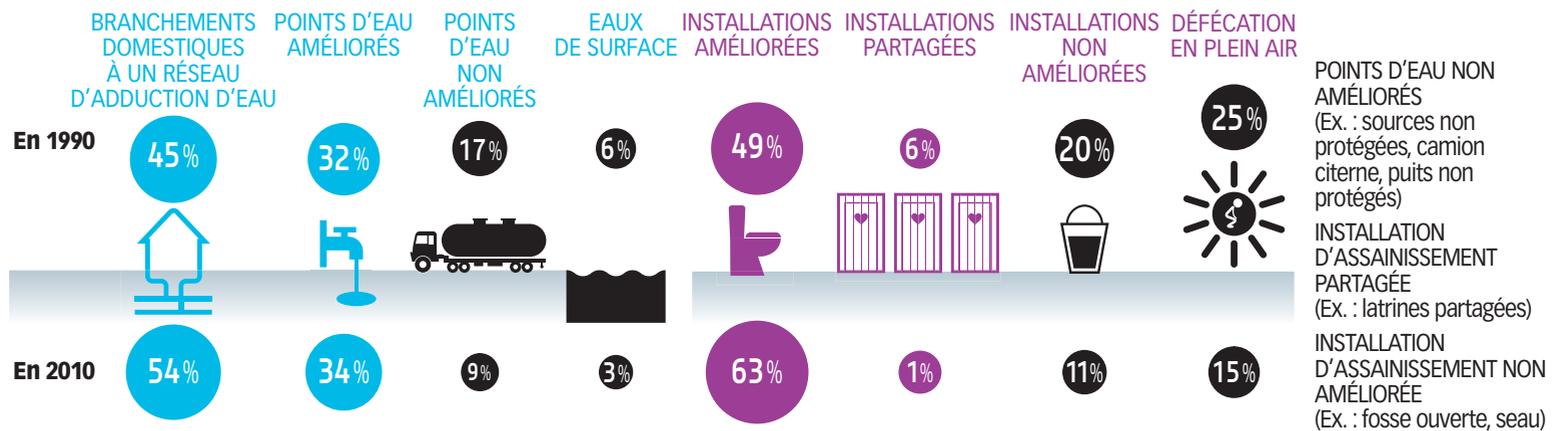


LA COUVERTURE EN POINTS D'EAU AMÉLIORÉS ET INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT AMÉLIORÉES

● APPROVISIONNEMENT PAR POINTS D'EAU AMÉLIORÉS (Ex. : canalisation ou puits protégés)
● APPROVISIONNEMENT PAR INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT AMÉLIORÉES (Ex. : toilettes individuelles)



POPULATION COUVERTE PAR TYPES DE POINTS D'EAU OU D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT



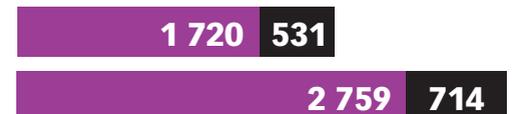
LES DIFFÉRENCES VILLES-CAMPAGNES ÉVOLUTION DE L'ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT EN ZONES RURALES ET EN ZONES URBAINES

▶ La progression de l'accès à l'eau et à l'assainissement n'arrive pas à suivre l'augmentation rapide de la population. Ainsi le nombre de personnes n'ayant pas accès au service en zones urbaines augmente lui aussi.

POPULATION AYANT ACCÈS :
 ■ À UN POINT D'EAU AMÉLIORÉ
 ■ À UN POINT D'EAU NON AMÉLIORÉ

POPULATION AYANT UNE INSTALLATION :
 ■ D'ASSAINISSEMENT AMÉLIORÉE
 ■ D'ASSAINISSEMENT NON AMÉLIORÉE

ZONES URBAINES
EN MILLIONS



ZONES RURALES
EN MILLIONS

